3e. ANNÉE, No. 6. MANITOBA. SAMEDI, 5 JUILLET, 1876.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situes à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côte de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse occupée par le *Manitoban*.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprime et publie par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 5 JUILLET, 1873. Redige par un Comite de Collaborateurs.

TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y etablissant ou de toute autre manière, des terres inoccupees dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge u sur la Rivière Assiniboine, sans avoir prealablement obtenu la permission de ce Departement, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'etablissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en consequence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, 21 Mars, 1873.

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE vis-à-vis la Pharmacie du Dr. Bird, WINNIPEG, soit l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières ameliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, lignes de pêche à vendre au plus bas prix. Réparations faites sous le plus court délai et au mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

Printemps et Ete, 1873.

A. G. B. BANNATYNE,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

A en mains et doit recevoir par les premiers bateaux un assortiment choisi et des plus considerables qui aient jamais ete importes dans cette Province, consistant en quantités variees de

MARCHANDISES SECHES,

OBJETS DE FANTAISIE,

EPICERIES DE TOUTES SORTES,

VINS ET LIQUEURS,

BIERE, AILES ET PORTER en bouteilles.

CIGARES ET TABAC,

DRAPS CANADIENS ET ANGLAIS.

HARDES FAITES,

BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS,

QUINCAILLERIE,

OUTILS de Charpentiers et Menuisiers.

BECHES, PELLES, FOURCHES, HOUES,

&c., &c., &c.

Un assortiment considérable et choisi de

FAIENCERIE ET VERRERIE.

ACHETE ET VEND

FARINE ET PROVISIONS, PEMICAN, ROBES ET PEAUX.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES reclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situees dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secretaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un etat assermenté par la personne requérant telle PATENTE, decrivant la situation et la condition du LOT, et énonçant les particularites en vertu desquelles la Patente est réclamee ; et doit être envoyee sous enveloppe au soussigné

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mars, 1873.

Suppressions des Ordres religieux en Italie.

Rome, le 18 mai.

C'est au baron Ricasoli qu'il était réservé de sauver le ministère Lanza et d'affiler le couperet dont la révolution avait besoin pour donner le coup de grâce aux ordres religieux. Ce chef d'œuvre du catholicisme libéral dont M. Ricasoli passe pour le représentant, c'est l'amendement dont voici la première partie :

"Sur le reste des biens, déduit le capital des pensions en raison de dix fois leur montant, il sera alloué au St. Siège une rente jusqu'à concurrence de 400,000 frs., pour pourvoir à l'entretien des représentation des ordres religieux à l'étranger. Jusqu'à ce que le Saint-Siège dispose de la dite somme, le gouvernement pourra en confier l'administration à des êtres ecclésiastiques juridiquement existant à Rome.

Cette première partie est approuvée à l'unanimité. On ne peut montrer un accord plus admirable pour escamoter dextrement le bien d'autrui. Les bien des ordres religieux avant ainsi disparu dans le gouffre, grâce à l'habileté du baron toscan, voyons comme on procède au complément de cette volerie. M. le président a la parole et M. Ricasoli se tient derrière lui pour lui souffler le mot.

M. le président. On va maintenant procéder au vote, par appel nominal, de la seconde partie de l'amendement Ricasoli.

"Faculté est donnée au gouvernement du roi de laisser aux titulaires actuels des représentations susdites, tant que durera leur office, les locaux nécessaires a leur résidence et à leur office."

On procède à l'appel nominal.

Résultat du vote :

Présent	414
Votants	413
Pour	229
Contre	193
Abstentions	1

La Chambre approuve.

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de l'article 2.

Il est approuvé.

Consummatum est! Le coup est fait. C'est la gauche qui a gagné 'a partie. Le ministère a tout simplement passé du côté de l'opposition, et c'est comme cela que tout le monde s'est trouvé d'accord dans la Chambre italienne.

Notons d'abord, avec quelle finesse on a escamote le nom, odieux à la gauche, de généraux d'ordres. M Ricasoli lui a substitué celui de "représentations des ordres religieux à l'étranger." Car il demeure bien compris qu'à l'étranger seulement il y a encore des religieux; à Rome ils n'ont plus que des "représentants." Dans la résidences des Papes, le nom même en est aboli : il ne reste plus que ces ordres, nobles organes de la vie catholique et parfaite, que des représentations dont on tolère momentanément l'existence. Car on leur alloue une pension, 400 mille *lire* qui, on l'espère bien, ne seront pas acceptées par le Pape. Ce sera tout profit ; on paraîtra donner, on ne donnera rien.

En agissant ainsi on entrevoit encore un autre bénéfice, celui de rendre les ordres religieux indépendants du Saint-Siège en mettant leur subsistance à la merci de l'Etat. C'est l'idée que M. Ricasoli, quand il était ministre, poursuivait lorsqu'il était question de l'aliénation des biens ecclésiastiques et qu'il traitait, à ce sujet, avec M Langrand Dumonceau. La cause fut d'abord le refus opiniâtre du Saint-Siège qui ne voulu jamais l'approuver; et ensuite l'erreur que la démagogie professe, non-seulement pour l'Eglise catholique, mais encore pour toute église, même celle qui se laisse asservir par l'Etat.

On accorde au ministère "la faculté" de laisser aux généraux actuels "tant que dureront leurs fonctions" les locaux nécessaires à leur emploi. La condition n'est certes pas onéreuse et l'on ne pouvait dire moins durement à ces "titulaires actuels des représentations susdites": vous ne jouissez de vos domiciles que par grâce et l'Etat, votre héritier, se montre bien généreux en se bornant à attendre impatiemment votre décès

La réconciliation s'est opérée entre les ministériels et les dissidents sur ce terrain-là. *Et facti sunt amici ex illa horâ.* Les uns et les autres redoutaient la chûte du cabinet, à propos d'une question religieuse; ils craignaient la réprobation de l'Europe. Le roi n'avait pas moins peur d'un échec, mais pour une autre raison, C'est que, le ministère brisé contre un pareil écueil, il ne lui restait plus de ressource que dans un cabinet d'extrême gauche, ce qui d'un bond le mettait au bord de l'abime. C'est donc à sa suggestion que le baron Ricasoli a opéré le sauvetage de MM. Lanza et consorts.

Il a réussi, mais tout juste, puisque son amendement n'a obtenu que 27 voix de majorité. On avait pourtant battu le rappel des députés; le télégraphe avait joué dans toutes les direction. Depuis quinze jours, on manœuvrait pour obtenir une majorité plus triomphante. Mais impossible ; il n'y avait matière à triomphe pour personne. Ni le cabinet, ni l'opposition ne retrouvent leur idée tout entière pans l'amendement Ricasoli. Celui-ci assure la victoire aux doctrines de la gauche, mais non à son parti. Le compromis Ricasoli livre à la gauche le champ de bataille parlementaire et sauve les portefeuilles.

Le vraie victime de ce conflit où tout le monde a fait preuve de poltronnerie, c'est l'Europe conservatrice Elle n'a pas même eu le courage de conserver ce dernier débris de l'organisation catholique, ce reste de la Rome pontificale trahie par elle, en toute occasion, depuis tant d'années. Pour mettre le comble à la honte de cette Europe, un membre da la commission a lu du haut de la tribune, par forme d'oraison funèbre une page écrite par M. Thiers et qui lui a servi à démontrer que, du côté de la France, les exterminateurs des ordres religieux n'ont rien à craindre. Ainsi l'homme entre les mains de qui se trouvent placées aujourd'hui les destinées de la Fille ainé de l'Eglise a prononcé le mot qui garantit à ses ennemis l'impunité. L'assemblée de Versailles n'en demandera-t-elle compte à ce mauvais génie de la nation Française.

Elle est donc terminée, cette formidable question qui, depuis trois ans, tient en suspens tout l'univers catholique. Les généraux d'ordres sont expulsés de leurs residences séculaires. Les ordres religieux, autant que cela a pu dépendre de l'Italie piémontisée, sont décapités. L'Eglise et la Papauté sont privées, par la volonté d'une tourbe de mécréants, d'organes qui leur servaient à entretenir dans le monde le feu sacré de l'héroisme chrétien Sans doute, ce n'est pas la mort; la Papauté, comme l'Eglise, ne saurait mourir; mais c'est la mutilation Les législateurs impies de Monte Citorio ont étendu le corps catholique sur leur lit de Procuste, et ont amputé tout ce qui n'a pas été à la mesure de leur impiété.

Jusqu'à quand Dieu patientera-t-il? Le jour tardera-t-il beaucoup à venir où la dynastie de Savoie, docile instrument de la tyrannie révolutionnaire, subira de la main même de la révolution et par représailles divines, la peine du talion? Expulsée à son tour de son palais usurpé, elle apprendra le sort qui attend tous les parsicides.

Qu'on vienne maintenant parler de conciliation entre la Papauté et l'Italie une. Toute conciliation, on le voit, est et fut toujours impossible. On a souvent dit que cette question des ordres religieux déciderait des relations entre la Papauté et la royauté italienne; on a eu raison. Ce seront les relations qui existent toujours entre l'oppresseur et l'opprimé. Pour un temps, un temps qu'il plaira à la miséricorde divine d'abréger, la société païenne va prendre le dessus sur la société chrétienne. L'abolition des ordres religieux est un signe que cette période sinistre va commencer. L'ostracisme qui les frappe à Rome atteint dans l'univers entier toute piété, toute foi, toute vertu.

LES ORDRES "APPARENTÉS" AUX JÉSUITES.

On sait que le Gouvernement de Berlin, après avoir frappé d'ostracisme la Compagnie de Jésus, s'acharne contre les religieux ou religieuses qui, pour nous servir de vocabulaire, passe pour être "apparentés." En vertu de cette définition élastique, il ne proscrit, pour le moment, que les Lazaristes, les Rédemptoristes, la congrégation du Saint-Esprit et celle du Sacré-Cœur de Jésus, comme atteints et convaincus d'avoir une parenté avec l'ordre de saint Ignace. Mais on forge des armes contre les autres.

La commission instituée pour définir en quoi consiste ce crime de parenté, est parvenue à distinguer trois traits caractéristique; 1o tendances notoire de domination universelle sur les âmes; 5o organisation et gouvernement ayant pour base l'identification et la centralisation le plus étroite de toutes les forces; 3o extension de l'action à tout l'univers, divisés pour cela en provinces religieuses. Tel est le signalement auquel les juges berlinois reconnaitront les congrégations coupables de ressembler aux Jésuites

Il est à rémarquer que les trois caractères cités, surtout le premier et le troisième, ne se retrouvent pas seulement dans les ordres religieux, mais encore dans l'Eglise catholique tout entière. C'est elle qui excellemment aspire à la domination universelle sur les âmes et étend son zèle à tout l'univers qu'elle divise, pour le mieux diriger, en provinces eclésiastiques. Les arrêts des juges prussiens tombent donc directement et en premier lien sur le catholicisme. Au fond, c'est son esprit qui anime tous les ordres incriminés et qui constitue ce lien de parenté que la commission a cru saisir.

C'est donc bien à toute autorité spirituelle que le nouvel empire protestant déclare la guerre. Le clergé catholique séculier sera, aussi bien que tout le clergé régulier, englobé dans la définition susdite Les tribunaux prussiens ont en main tout ce qu'il faut pour les supprimer l'un et l'autre. S'ils ne se servent pas encore de ces engins légaux que M. de Bismark leur fabrique, c'est que ce dernier ne veut pas se faire trop d'adversaires à la fois. Mais s'imagine-t-il que ceux

assez peu clairvoyants pour ne pas comprendre que leur tour viendra d'être frappes par lui et qu'ils portent les mêmes signes qui servent en ce moment à marquer les victimes sur lesquelles il lui plait de faire tomber ses premiers coups?

Quant à l'imputation exprimée dans le second article: "identification et centralisation de toutes les forces," ce n'est pas aux ordres religieux qu'elle s'applique avec le plus de verité, c'est à l'église. C'est elle qui ramène tout à l'unité, unite de foi, de morale et de hiérarchie. Les mots "identification et centralisation" sont du jargon prussien. obscur et à dessein peu précis; cela met à l'aise la conscience des juges. Mais, encore une fois, l'Eglise catholique est, plus qu'aucune société, un grand corps qui a un chef et un centre et dont tous les membres, selon l'expression apostolique, ne forment qu'un cœur et qu'une âme.

Si c'est ce que les législateurs à la prussiene appellent "identification et centralisation," l'Eglise catholique est clairement signalée par eux aux proconsuls qui doivent la persécuter. C'est une gloire pour la Compagnie de Jésus qu'on n'ait trouvé pour definir sa parenté avec tous les autres ordres religieux que les traits qui peignent le mieux le catholicisme lui même.

LE METIS.

SAMEDI, 5 JUILLET, 1873.

Une panique.

Mardi soir, Winnipeg fut mis en émoi par la nouvelle que les Sioux avaient attaqué les habitants du Portage et qu'un détachement de soldats était parti pour aller réprimer les projets sanguinaires des peaux-rouges. On fut ensuite informé que c'était les Métis de la Prairie du Cheval Blanc qui avaient cerné les Menonites à l'Hotel House, et les avaient faits prisonniers. A propos de quoi, dans quel but, nul ne le savait. Une compagnie de soldats est en effet partie à 9.30 du soir, pour la Prairie du Cheval Blanc. Mercredi, tout le monde attendait avec une grande anxiété des nouvelles de cette bagarre qui prenait les proportion d'une insurrection. Vers midi, nous rencontrâmes l'Honorable M. Dauphinais, de la Prairie du Cheval Blanc, qui arrivait immédiatement de chez lui, et il n'avait pas même entendu parler de l'affaire. Les premières nouvelles un peu précise furent apportées vers 4 heures p.m. On apprit qu'il s'agissait simplement d'une querelle entre quelques hommes ivres, et rien de plus. C'était, comme dit un de nos amis, un *whiskey row.* Cependant on amenait, 5 prisonniers, quatre du nom de McKay et un nommé Arcand.

Voici ce que nous pûmes apprendre de l'affaire. Charles McKay, étant à cheval, et passablement enivré, passa en chemin trois wagons dans lesquels étaient les Ménonites. Un des conducteurs de ces wagons frappa McKay à la tête avec son fouet. Celui-ci riposta en frappant les chevaux du wagons. Le conducteur montra un revolver, et McKay retourna en arrière pour aller chercher un fusil. Lorsqu'il revint, un Métis qui se trouvait là lui ota son fusil et le remit à sa femme. Le rapport dit que les Ménonites continuèrent leur chemin jusque chez House. Arrivé là, McKay parut de nouveau et voulu avoir raison des coups de fouet qu'il avait reçus. Il se chamailla avec le conducteur, et celui-ci lui donna un coup de couteau au dessus de l'œil gauche—coup de couteau dont McKay porte encore la marque sérieuse. Quelques temps après, arrivèrent trois ou quatre autres Metis qui venaient voir ce qui se passait. Dans les parolesvive qui s'échangèrent, les nouveaux venus appuyèrent tout naturellement leur compatriote McKay. Ce dernier, parait-il, parlait fort et faisait des menaces, comme font tous les hommes en boissons qui ont été insultes et blesses. Un nommé Desjarlais voulut intervenir, et prendre la part du conducteur qui avait frappé McKay. De là, querelle entre Desjarlais et les autres Métis. Et la querelle amena les coups. Mais ce fut l'affaire de quelques instants, et chacun regagna sa demeure. Voilà un des rapports que nous avons entendus. Il y eu aune foule d'autres tous plus ou moins contradictoires de sorte qu'il est difficile de se faire une idee exacte de l'affaire. Attendons l'enquête qui devra révéler la verité. Dans tous les cas, il est reconnu que personne ne songeait à inquiéter les Menonites, et qu'il n'y a eu rien autre chose qu'une bagarre d'hommes en boisson.

Les renseignements de la "Gazette."

Dans un article à sensation sur la panique de la Prairie du Cheval Blanc, la *Gazette* lance une certaine rumeur. Ordinairement elle affirme, même les choses les plus fausses. Tel est son avancé sur John Bruce, et son autre à propos de Letendre. S'étant fait frapper sur les doigts au sujet de ces assertions, elle change de tactique et fait maintenant dans les rumeurs. C'est moins compromettant. Sans doute un journaliste est justifiable de rapporter les rumeurs qui circulent, lorsqu'elles ont au moins une certaine vraisemblance. Mais il ne doit pas se servir de ce privilége pour tromper le public.

Voici ce que dit la *Gazette* en parlant de la panique de mardi: "Il est rumeur que Riel a adressé la parole dimanche dernier à la porte de l'Eglise de la Prairie du Cheval Blanc."

Voyons la valeur de cette rumeur. Quand on sait que M. Riel était dimanche à St. Boniface, qu'il y a passe toute la journée, qu'il a assisté à la messe, à l'assemblée du midi, à vèpres, et à la séance du soir, qu'il y a été vu par tous les gens de St. Boniface et des autres paroisses venus pour fèter la St. Jean Baptiste, et par plus de cent personnes de Winnipeg même; quand on sait de plus que la Prairie du Cheval Blanc est à 20 milles de St. Boniface, ne peut-on pas trouver étrange qu'un journal publié à un quart de mille de St. Boniface, et qui se prétend *bien renseigné*, vienne lancer une pareille bourde, sous la forme accomodante de la rumeur. Si la rumeur, bien qu'absurde, eut réellement circulé, notre confrère *bien renseigné* aurait peut être un semblant d'excuse. Mais il est facile de voir qu'elle n'était pas même possible. Dès lundi tout le monde savait à Winnipeg que M. Riel avait passé le dimanche à St. Boniface. Et la *Gazette* n'est parue que mercredi soir. Où donc notre confrère puise-t-il ses précieux renseignements? Si un journaliste n'est pas responsable de toutes les rumeurs qu'il publie, il est au moins de son devoir de s'informer un peu si elles sont au moins vraisemblables.

Maintenant puisque la *Gazette* devait savoir mieux, pourquoi a t elle lancé cette rumeur? Est-ce simplement à titre de nouvelle? Il est permis d'en douter. Son but parait assez clairement. Elle voulait faire sensation et donner des proportions à cette bagarre d'hommes ivres.

Mettre M. Riel en cause, le faire parler à la Prairie du Cheval Blanc, laisser croire par conséquent à un mouvement prémidité, c'était là un petit stratagème qui devait faire effet. En cela notre confrère n'a pas le mérite de l'invention C'était la manie systématique du défunt *Liberal.* Pourvu qu'il put mettre en avant le nom de Riel, les actes les plus odieux de la part de ses amis devenaient justifiables à ses yeux.

Libre à la *Gazette* de continuer cette honnête tactique. C'est un sort que nous ne lui envions pas. Nous reconnaitrons toujours en elle le journal bien renseigné, et *sur les faits et sur les rumeurs.*

La St. Jean-Baptiste.

Dimanche dernier, les habitants d'origine française de Manitoba, chômaient leur fête nationale à St. Boniface. Il faisait un temps superbe. Le ciel était sans nuage et une légère brise tempérait la chaleur du soleil.

Un grand nombre de Métis et de Canadiens Francais étaient venus pour la circonstance des différentes paroisses de la Province. Il y en avait de la Baie St. Paul, le St. François-Xavier, de St. Charles, Winnipeg, St. Vital, St. Norbert, Ste. Agathe et Ste. Anne. Ce qui prouve que nos compatriotes, qu'ils soient natifs de Manitoba ou de la Province de Québec, veulent s'entendre pour ne former qu'une seule population marchand sous le même drapeau national.

Quelque temps avant la messe, tous se réunirent au Collége et se formèrent en procession, avec drapeaux, bannières, un bon nombre portant l'insigne de l'Association St. Jean-Baptiste. En tête de la procession étaient les élèves du Collége de St. Boniface avec leur corps de musique qui fit entendre ses plus joyeuses fanfares. Ils étaient suivis des membres de la Société St. Jean-Baptiste, et d'un grand nombre d'autres personnes qui voulurent prendre part à la fête. La procession défila par le parterre de l'Archevèché, le chemin qui borde la Rivière Rouge et se rendit à la Cathédrale.

L'Eglise était splendidement décorée. Les tentures blanches, rouges et bleues tombant en larges festons et disposées avec goût et habileté, et la verdure qui montait le long des colonnes, formaient un coup d'œil vraiment intéressant. Un magnifique pain benit à sept étages et orné de gâteaux, était sur un brancard au milieu de la grande allée.

Sa Grâce Mgr. l'Archevêque assistait paré au Trône. L'officiant était le Rév. Père Lefloch, de la mission de St. Joseph, dans le Territoire de Dakota.

M. Louis Riel, Vice-Président de l'Association, alla à l'offrande avec Madame J. Dubuc.

Les quêteurs et quêteuses étaient M. Arthur Lévèque avec Madame Chénier, M. Placide Carrière avec Mlle Julienne Carrière, M. John O. Poitras avec Mlle Elise Genton.

Le sermon fut donné par Mgr. Taché, du trône. Sa Grâce fit d'abord quelques considérations sur la fete de St. Pierre et St. Paul qui tombait ce jour-là. Puis elle nous parla de St. Jean-Baptiste, notre glorieux patron. L'illustre prédicateur fit voir l'importance de nous attacher au côté religieux de notre fête nationale, et su trouver dans son cœur patriotique des accents vraiment éloquents. Il dit que la St. Jean Baptiste était la fête nationale de tous les habitants d'origine française sur le continent américain. Ici à Manitoba, elle est la fête nationale des Métis français, qui sont les enfants du sol, et des canadiens-français venus de la Province de Québec ou d'ailleurs. Les uns et les autres parlant la même langue, priant au même autel, ne doivent former qu'une même famille.

Le corps de musique du Collége sous la direction du Rév. Père Lavoie, exécuta de jolis morceaux.

Le chant conduit par le Rév. M Dugast fut comme d'habitude, à la hauteur de la circonstance.

Après la messe la procession se forma de nouveau et se rendit à l'Archevèché pour saluer Mgr. Taché. Sa Grâce parut sur la galerie, et M. Riel, en termes très appropriés, lui présenta les hommages de l'Association St. Jean-Baptiste et de la population française de Manitoba.

Il dit:

"Monseigneur,—Vos enfants se réunissant sous le drapeau de la St. Jean Baptiste que nous adoptons comme notre fête nationale, viennent vous saluer. Ce doit être un grand bonheur pour vous, Monseigneur, de voir dans la fondation d'un peuple nouveau fêtant ici sa nationalité, le résultat de ce que vous dites et faites au milieu de nous dans vos missions évangéliques. Nous vous remercions des paroles de vie que vous nous avez données aujourd'hui. La parole de Dieu porte avec elle la vie. Et c'est par elle que vous nous avez donné la vie. Les Métis canadiens-français tendant la main à leur frères les canadiens-français, veulent continuer ici la belle œuvre qui se poursuit depuis longtemps par la généreuse et noble province de Québec.

Monseigneur, vous nous avez dit que si nous n'étions pas bons chrétiens, nous ne serions jamais rien Suivant vos avis, nous nous attachons à Dieu. Parceque nous savons que Jésus Christ nous a dit aussi que, sans lui nous ne pouvions rien faire. Nous nous attachons a vous, Monseigneur et a votre clergé, par ce que vous rattachant vous-mêmes par une sainte hiérarchie au Pape infaillible, vous avez en votre possession l'enseignement véritable, sans lequel les peuples ne peuvent pas exister selon le bien. Voilà, Monseigneur, les sentiments que nous inspirent de grandes vérités catholiques. Veuillez aussi agréer l'expression des sentiments de notre amour filial."

Après cette adresse, on appela l'Hon. M. Dubuc à parler. Il s'avança et adressa quelques mots de circonstance.

M. LaRivière vint annoncer qu'il y aurait le soir un concert au Collége et un feu d'artifice dans le parterre de l'Archevèché, et engagea tout le monde à y assister.

Les personnes présentes furent alors invitées à se réunir dans le bocage qui se trouve près la maison de M. George Roy. Presque tous s'y rendirent. Après quelques pourparlers, on jugea à propos de faire une assemblée spéciale. L'Hon. M. Dubuc fut choisi pour président, M. Schmidt, M.P.P., pour secrétaire. Le président exposa le but de l'assemblée. Il dit que l'union qui régnait en ce jour devrait avoir des résultats favorables. Tous ceux qui aujourd'hui chôment leur fête nationale, qu'ils soient Métis ou Canadiens-Français, ayant les mêmes intérêts, possédant les mêmes droits, soutenant les mêmes luttes, doivent former une seule et même population. S'ils sont divisés ils n'arriveront à rien. Unis, ils seront forts et sauront faire entendre leurs réclamations. Il s'agit de consolider encore plus intimement cette union. Nos droits sont compris dans l'Acte de Manitoba et dans les arrangements conclus en 1870 entre les Délégués du Nord-Ouest et le Gouvernement Canadien. Cependant on tarde à nous les accorder. Soyons unis, entendons-nous pour les demander tous ensemble, que cette fête soit un jour de ralliement et d'union plus étroite entre les Métis et les canadiens-français, et nous serons certains d'obtenir plus sûrement et plus promptement nos justes droits.

M. LaRivière et M. Schmidt parlèrent énergiquement dans le même sens.

M. Riel parla aussi sur le même sujet. Il le developpa avec son habilité et sa conviction ordinaire, et le résuma dans une résolution qu'il proposa et qui fut adoptée à l'unanimité. Puis l'assemblée se dispersa.

LE SOIR.

A 7.30 p.m., la salle de représentation du Collège était littéralement remplie. Pour résumer la séance en quelques mots, nous dirons qu'il y eut plusieurs morceaux très-bien joues par le corps de musique du Collége, deux chansons par M. Arthur Lévèque, "La Banque des malheureux" et "Le drapeau de Carillon," avec accompagnement de piano par le jeune Joseph Royal. M. Lévèque chanta avec âme comme d'ordinaire. Deux beaux morceaux de chant furent aussi exécutes avec entrain par le chœur du Collége.

M. George Roy fit une lecture sur l'avenir de la nationalité française en Amérique et traita son sujet d'une manière patriotique et habile. Sa lecture fut très-biengoutée. La séance se termina par une adresse de M. Riel qui présidait.

La séance finie, tout le monde se rendit dans le jardin de l'Archevèché, où eut lieu un superbe feu d'artifice. Plusieurs douzaines de fusées et autres pièces furent lancées, et obtinrent un bel effet. Le corps de musique jouait par intervalle, et alternait avec un chœur improvisé qui se promenait dans les allées du jardins en chantant les chansons nationales.

Un métis habitué à voyager dans la prairie au milieu des tribus indiennes, exécuta une danse sauvage, et ne contribua pas peu à l'amusement de la soirée.

M. Taylor, Consul Américain à Winnipeg, prononça pendant la soirée un discours vraiment éloquent. Il parla des œuvres accomplies par les Français, missionnaires ou laïques, dans le Nord de l'Amérique. Il fut vivement applaudi.

Un peu après 10 heures p.m., le corps de musique joua *Dieu sauve la Reine.* La fête était terminée et tout le monde se dispersa, emportant un beau souvenir de la St. Jean Baptiste de 1873.

Une question de courtoisie.

La *Gazette* dit qu'elle ne peut répondre à notre dernier article, vu que nous n'avons pas eu la courtoisie d'échanger avec elle cette semaine. C'est une insinuation plus malicieuse qu'honnête et loyale. En reponse à cette gracieuse assertion, nous dirons que lundi matin nous avons eu occasion de voir M. le rédacteur de la *Gazette*, et qu'il était occupé à lire le dernier *Métis.* Il nous mentionna amicalement qu'il ne l'avait pas reçu Samedi aprés-midi, comme d'habitude. Mais nous lui donnâmes des explications qui parurent le satisfaire. Après cette entrevue, après avoir eu notre journal entre les mains dès lundi matin, après les explications que nous lui avons données, notre confrère vient dire sournoisement qu'il ne nous répond pas parce que nous n'avons pas échange, et pousse l'outrecuidance jusqu'à attribuer la chose à notre manque de courtoisie.

Remarquons que la *Gazette* ne parait que le mercredi soir et que son rédacteur a vu notre article dès lundi matin. Nous sommes toujours dans le même cas, puisque nous paraissons le samedi, et nous ne voyons jamais la *Gazette* avant le jeudi matin. Après ces courtes considérations, nous le demandons à toute personne impartiale, lequel de notre confrère ou de nous a reellement manqué de courtoisie? Cette accusation, en prenant en considération les circonstances qui l'accompagnent, est non seulement discourtoise et disgracieuse, mais, s'il faut appeler les choses par leur nom, elle est lèchement déloyale, pour ne pas dire plus.

Pour les missions du Nord.

Les nouvelles missionnaires sont parties lundi dernier de la Baie St. Paul, lieu du rendez-vous, en route pour le Nord. Elles avaient quitté leur Couvent de St. Boniface, le vendredi précédent, au millieu des larmes de leurs compagnes et s'étaient rendues à St. François-Xavier, accompagnées par la Révde Mère Visitrice et la Révde Mère Supérieure. La caravane qui se compose de 15 voitures est sous la conduite du Rev. Père Andre.

A Carlton, les Révdes Sœurs Langelier et Senay ainsi que Mlle Jetté prennent le chemin de l'Ile à la Crosse; tandis que la Révde Sœur Youville et Mlle Rivet se dirigent vers le Lac Labiche.

Ce sont là de nouvelles recrues, comme on en voit partir tous les ans, qui vont renforcer les postes et partager la vie de labeur et de privation de celles qui les ont précédées dans cette voie glorieuse. Chaque nouveau détachement de ce genre est un nouveau bienfait pour cet immense Nord-Ouest. Dieu soit béni! la religion y sera plus connue, l'instruction plus répandue, la misère diminuée et une plus grande somme de civilisation introduite dans ces immenses déserts de l'ignorance et de la barbarie.

Etat du monde sous le rapport religieux.

La terre compte environ 1200 millions d'habitants; sur ce nombre, il n'y a guère que 350 millions de chrétiens, dont 200 millions de catholiques; il reste plus de 100 millions d'idolâtres. 260 millions de sectaires des diverses religions philosophiques et matérialistes de la Chine; 180 millions de bouddhistes; 125 millions de brahmanistes; 135 millions de musulmans; en somme près de 800 millions d'hommes à qui Jésus-Christ est inconnu, un milliard hors de la vérité catholique. Quel champ immense au zèle et à l'activité des missionnaires! quelle conquête à faire pour la civilisation, et par conséquent pour la prospérité même materielle des peuples!

— L'Hon. A. G. Archibald, notre Ex-Lieutenant-Gouverneur, est fait juge à la place du juge Johnston à la Nouvelle-Ecosse.

Arrivees.

L'Hon M. Royal est arrivé hier soir vers 8 heures Parti d'Ottawa le 9 Juin, il a ete près d'un mois en route. Il a eu à subir des delais de plusieurs jours entre la Baie du Tonnerre et l'Angle du Nord-Ouest.

Le Rev. M. Ritchot le suit de près et devra arriver aujourd'hui même.

Deux familles canadiennes françaises d'Ottawa sont arrivées en même temps que l'Hon. M. Royal: Madame Payment, ses deux demoiselles et quelques jeunes enfants; Madame Jolicœur et ses enfants. MM. Payment et Jolicœur sont en arrière avec le Rèv. M. Ritchot. Ces dames sont en parfaite santé, mais passablement fatiguées du voyage.

Kidnapping

Un nommé Lord Gordon qui a passé l'été dernier à Winnipeg, a été enlevé mardi par des americains qui voulaient l'escamoter de l'autre coté de la frontière. Mais ils ont été arretés a Pembina avant d'avoir franchi la ligne, et ramenés à Winnipeg. On dit que plusieurs personnes d'ici sont accusées de complicité dans cette affaire.

Simplement ridicule, si cela ne devient pas criminel.

Winnipeg, 3 juillet, 1873.

M. le Rédacteur,

L'exclamation qui précède m'est arraché par la lecture de l'article du *Manitoba Gazette* sur l'aventure des Memonites à la maison de House. Cet article de la *Gazette* ne serait pas écrit autrement, s'il l'etait pour des taupes; puisque l'homme le moins clairvoyant du monde peut y dé couvrir le but, le motif et le moyen d'action. C'est tout simplement la pratique du vieil axiome: "mentons, mentons, il en reste toujours quelque chose." Ce pitoyable article contient non-seulement des erreurs, mais des faussetés telles qu'on s'etonne qu'un homme ait l'audace de les publier.

Sans parler plus longuement de l'article en question, laissez moi vous exprimer la surprise que tout le monde a éprouvee, en voyant ce qui s'est passé de mardi à mercredi. Il est vrai que mardi était le "Dominion Day" et l'on sait qu'en ce glorieux jour, il est permis de faire quelques petits écarts. Les pauvres gens d'ordinaire boivent, à la clarté du soleil. Le soir, c'est l'heure fashionable, et comment expliquer autrement la levée boucliers pendant cette nuit mémorable. Nos troupes sont si paisibles qu'elles n'interviennent jamais dans les *souleries* journalières au milieu desquelles elles vivent. Nos hautes sommités qui n'ont pour ainsi dire point de police à leurs ordres, sont dans la penible nécessité de fermer les yeux et les oreilles à la violation si fréquente des lois. Comment expliquer, je le demande de nouveau, que mardi soir, le 1er juillet, "Dominion Day," tout le monde est mis en émoi à l'occasion d'un *wiskey row*, à 25 milles de Winnipeg? Une force armée est mise en campagne et vite, vite chez House! La trompette sonne, la guerre est déclarée! On part, on va, on arrive... puis? Eh bien! Ce qu'il y a d'ordinaire dans toutes les auberges, après que des hommes ivres s'y sont réunis et en sont partis. Cependant, après une pareille démonstration, la chose ne pouvait finir comme d'ordinaire. On fit des prisonniers...... Oh! la fine affaire! Ailleurs qu'à Manitoba, on sait bien comment tout cela finirait; mais ici il faut essayer de tout. La vie est si monotone! Quelle misère pourtant! Si, pour rompre cette monotonie, surtout, si, pour couvrir le ridicule de toute cette affaire, on la faisait tourner au criminel!

Je vous assure, M. le Rédacteur, que, pour nous qui arrivons dans Winnipeg, notre surprise est grande; et par les conversations que j'ai entendues ces deux jours-ci, je crois pouvoir dire qu'anciens et nouveaux venus, tous sont également étonnés, surtout après la lecture de la *Gazette*.

Agréez, etc.,

UN AMI.

—Il est question d'établir une manufacture de beurre et de fromage à St. Boniface.

OPINION DE LA PRESSE.

— Le *Métis*, journal français publié à Manitoba, vient d'entrer dans sa troisième année d'existence. Nos félicitations à notre ferme et vaillant confrère, auquel nous souhaitons tout ce dont il a le plus besoin dans ce difficile et lointain pays. Courage, persévérance, confrère, et l'avenir est à vous.—*Pionnier de Therbrooke.*

— Avec son numéro du 31 mai, le *Métis*, journal français publié à Winnipeg, province de Manitoba, est entré dans sa troisième année d'existence. Nos meilleurs souhaits à notre lointain confrère.—*L'Echo de Lévis.*

NOUVELLES LOCALES.

— Les chemins par toute la campagne sont dans le meilleur état.

— Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, demeure maintenant à Silver Hights, sa résidence d'été.

— Une dizaine de nouvelles bâtisses ont été commencées cette semaine à Winnipeg.

— La pèche à la ligne est en vogue sur la Rivière Rouge, du côté de St. Boniface. Plusieurs amateurs en ont fait l'essai avec succès.

— Le commerce est très-actif en ce moment et plusieurs ventes considérables ont été faites dans le cours de cette semaine.

— L'*International* et le *Selkirk* ont fait leurs voyages ordinaires cette semaine. Le *Prince Rupert* est venu du Lac Winnipeg lundi et il est retourné mercredi.

— Cette semaine la malle nous est arrivée à quatre heures de l'après-midi et a été distribuée immédiatement. On est encore à attendre les nouveaux arrangements pour avoir une malle quotidienne.

— L'argent est rare dans certains quartiers. Un journal de cette ville raconte qu'un prêt, pour une année, a été refusé, l'intérêt offert étant de 100 p. c. La seule difficulté probablement était que le prêteur voulait retenir l intérêt sur la somme comme c'est l'habitude. C'était moins risqué.

NOUVELLES CANADIENNES.

— Francis Cassidy, Ecr, M.P.P, et Maire de Montréal, est décédé le 14 du mois dernier. Il a été enterré avec tous les honneurs possibles

— Le Juge Johnston de la Nouvelle-Ecosse, remplacera l'Hon. M. Howe, comme Gouverneur de cette Province.

Enseigne du Pavillon Blanc.

NOUVEAU MAGASIN

a l'ancienne place de M. Boyd, Grande Rue,

WINNIPEG.

VENTE POUR ARGENT COMPTANT.

CHABOT, LAPORTE & CIE.,

Marchands-Tailleurs, et entrepôt de Marchandises sèches en général.

L'assortiment est considérable, choisi, nouveau, et acheté sur les premiers marchés, et se compose de:—

TWEEDS ANGLAIS, FRANÇAIS ET CANADIENS, DRAPS FINS, etc.

Aussi un assortiment choisi de Hardes Faites et autres articles pour Messieurs.

SOIES NOIRES, ETOFFES A ROBE, INDIENNES, COTONS, etc., en grande variété.

BONNETS, BAS, GANTS, et un assortiment général de JOAILLERIE et articles de FANTAISIE.

Le Département de Tailleurs est très-complét. On fait de l'ouvrage de première classe avec goût, à bon marché, et suivant les patrons les plus fashionable.

"MODIQUES PROFITS. PROMPTE RENTRÉE DES FONDS."

CHABOT, LAPORTE & CIE.,
Enseigne du Pavillon Blanc.
Grande Rue, Winnipeg.

Une grande réduction sur les prix sera faite aux traiteurs.

Puissance du Canada.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA,
Vendredi, le 6e jour de Juin 1873.

PRÉSENT:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

CONSIDERANT que par l'acte 33 Vict., chapitre 3, section 29, intitulé: "*Acte pour amender et continuer l'Acte 32 et 33 Victoria, chapitre 3, et pour établir et constituer le gouvernement de la Province de Manitoba*," il est prescrit que "les dispositions des lois du Canada concernant le revenu de l'Intérieur, y-compris celles fixant le montant des droits qui pourront, de temps à autre, être par le gouverneur-général en conseil déclarées applicables à la province s'y appliqueront et y seront en vigueur en conséquence;"

Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, sur la recommendation de l'hon. Ministre du Revenu de l'Interieur, et en vertu de l'autorité susdite, a bien voulu ordonner et il est par le présent ordonné que toutes les lois du Canada concernant le Revenu de l'Interieur, en tant qu'elles ont rapport a l'octroi de licences et a l'imposition d'amendes, pénalités et droits aux distillateurs, malteurs et brasseurs et sur les spiritueux, le malt et les liqueurs de malt, et toutes les lois concernant la perception et l'administration du revenu en provenant seront, et elles sont par le présent déclarees s'appliquer et être en vigueur dans la Province de Manitoba.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

Dominion of Canada.

GOVERNMENT HOUSE, OTTAWA,
Friday, 6th day of June, 1873.

PRESENT:

HIS EXCELLENCY THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL.

WHEREAS by the Act 33 Victoria, chapter 3, section 29, intituled: "An Act to amend and continue the Act "32 and 33 Victoria, chapter 3, and to "establish and provide for the Government "of the Province of Manitoba" it is provided that "such provisions of the laws of Canada respecting the Inland Revenue, including those fixing the amount of duties, as may be from time to time declared by the Governor General in Council applicable to the said Province shall apply thereto, and be in force therein accordingly."

His Excellency the Governor General in Council on the recommendation of the Honorable the Minister of Inland Revenue, and under the authority aforesaid has been pleased to order, and it is hereby Ordered, that all the Inland Revenue Laws of Canada in so far as they relate to the issuing of Licenses and the imposition of fines, penalties and duties on distillers, maisters and brewers and on spirits, malt and malt Liquor, and all laws respecting the collection and management of Revenue derived therefrom be, and the same hereby declared to apply to and be in force in the Province of Manitoba.

W. A. HIMSWORTH,
Clerk, Privy Council.

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vaste établissement situe

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

DEUX JUMENTS EGAREES.

$25 de Recompense.

M. Alexandre Riendeau, de Little Fall, Minnesota, a perdu deux JUMENTS en Mai, 1872, et offre $25 de recompense à la personne qui les ramènera chez M. Onis Monchamp, à Winnipeg. Ou $10 de recompense à quiconque lui indiquera, par lettre ou autrement, où elles se trouvent, de manière à ce qu'il puisse les recouvrer. Ce sont deux juments qui ont été achetées au printemps de 1871, de feu Maxime Dauphinais, connu sous le nom de Poucette Dauphinais, de la Prairie du Cheval Blanc.

Voici leur description:

1. Une jument de 7 ou 8 ans, d'un rouge brun, avec raie blanche dans le front du côte droit, tache blanche sur la babine supérieure inclinant sur la narine droite, queue noire et longue, crinière noire pendant du côté gauche, les quatre pieds blancs, les deux pieds droits portant moins de blanc que ceux de gauche, ayant pour marque "P P" renversés sur l'épaule gauche, le nez rond.

2. Une jument rouge, de 3 ou 4 ans, ans, queue noire et longue, crinière noire pendant du côté droit, tache blanche au milieu du front descendant un peu, tache blanche sur la babine supérieure du côté droit, tache blanche allongée sous le ventre du côte droit, le pied gauche de devant noir, les trois autres pieds blancs, les deux pieds de derrière blancs jusqu'au milieu de la jambe, le nez rond.

Ces deux juments ont dû avoir des poulins ce printemps.

Toute personne qui en donnera des nouvelles certaines, à M. Monchamp, à Winnipeg, où à M. Alexandre Riendeau, de Little Fall, Comté de Morrison, Minnesota, sera libéralement recompensé.

J. W. BASTOW, CHIRURGIEN DENTISTE, en haut, coin de la Grande Rue et de la Rue Notre Dame.

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

GROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POELES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA.

JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-avis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIÉTÉ.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

CHEVAL EGARE.

Un ÉTALON, paraissant avoir 2 ans, brun, avec un pied de derrière blanc, et une raie blanche dans le front, a été amené à l'enclos de St. Norbert Nord. Le propriétaire est averti de venir reclamer son animal, prouver proprieté et payer les frais.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Gardien d'Enclos.

STRAYED HORSE.

A STALLION, appearing to be 2 years old, brown, with a hind-foot white, and a white spot on the forehead, has been brought to the pound of St. Norbert North. The owner is notified to claim his animal, prove property and pay expenses.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Pound-keeper.

ARRIVÉ PAR LE SELKIRK.

MARCHANDISES de PRINTEMPS et D'ETE

DE TOUTES SORTES

Assortiment complet dans chaque Département

AU

MAGASIN DE WM. DREVER.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES,

HARDES FAITES,

CHAPEAU,

CHAUSSURES DE TOUS GENRES,

VAISSÈLLES,

VERRERIE.

A grand marché pour argent comptant

RUE DREVER—EN FACE DU BUREAU DU *LIBERAL*.

Terres de la Puissance.

ATTENDU que les Règlements relatifs au Bois de Service et au Bois de Chauffage publiés le 23 Décembre, 1872, pourvoyant à l'octroi de Permis pour la coupe de Bois sur les Terres Publiques, ont été suspendus.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE qu'il est strictement défendu de couper du Bois sur les Terres Publiques, et toute personne qui en coupera perdra par confiscation tout tel Bois, et sera poursuivi en conformité des dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance.

DONALD CODD,
pour l'Arpenteur-Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 12 Juin, 1873.

Arpentages des Terres DE LA PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont présentés de la part de Deputés-Arpenteurs employés dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public préalable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepté ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Mai, 1872.

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bureau à PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Pierreste Poitras.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent, du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

HON. M. A. GIRARD, Manitoba.

A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.a,

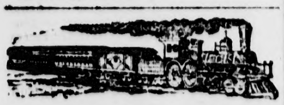

Chemin de fer Great Western DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET *MARÉCHAL.*

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitoba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteurs à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Dec., 1871 1a

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverts aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent, avec une somme additionnelle égale à 20 par cent, sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent, du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G. Montréal.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et à farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.
Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

Pride of the West.

SALON,

SALLE DE BILLARDS,

JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vastes établissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du METIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St Boniface, 27 Mai, 1871

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ½, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.
Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Librairie Catholique DU "METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,

ENVELOPPES,

PLUMES,

CRAYONS,

ENCRIERS,

LIVRES D'ÉCOLE

OBJETS DE PIÉTE,

MÉDAILLES,

CHAPELETS,

CUCIFIX,

CROIX,

IMAGES RELIGIEUSES,

ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse ci-devant occupée par le *Manitoban.*

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,

PAPIER,

POUDRE A ENCRE,

ARDOISES,

CAHIERS,

PLUMES,

CRAYONS,

CRAIE,

&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

AUX CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs" DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum DU DR. HERRICK.

Poudre conditionnees D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871.